



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL  
18 DÉCEMBRE 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 18 décembre, à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué par M. Jérôme BÉGASSE, Maire, s'est réuni salle des Halles, en séance publique.

**26 présent(e)s :** M. Jérôme BÉGASSE, M. Frédéric SALAUN, Mme Cécile BREGEON, M. Yves LE ROUX, Mme Jacqueline LE QUÉRÉ, M. Vincent BONNISSEAU, Mme Pascale MACOURS, M. Florent BASLÉ, Mme Catherine LEBON, M. Pierre AVENET, M. Franck JOURDAN, M. William POMMIER, Mme Florence STABLO, Mme Morgane JÉZÉGOU, M. Jean-Michel GUÉNIOT, Mme Katell SEVIN-RENAULT, Mme Séverine BUFFERAND, M. Guillaume HUBERT, Mme Maëlle EVARD, Mme Fabienne MONTEBAULT, M. Samuel TRAVERS, Mme Laura ESNAULT, Mme Cécile MARCHAND, M. Sylvain NEVEU, Mme Leslie SALIOT, M. Oliver SCHREIBER formant la majorité des membres en exercice.

**1 absent**

M. Grégory FONTENEAU

Secrétaires de séance : M. William POMMIER et M. Samuel TRAVERS

Date de convocation : le 12 décembre 2023  
2023\_12\_18\_06

Nombre de conseillers en exercice : 27  
Nomenclature : 7.10

**DETR / DSIL 2024**

Rapporteurs : M. le Maire - M. Yves LE ROUX - Mme Pascale MACOURS

**Restaurant scolaire intergénérationnel - DETR Priorité 1**

M. Yves LE ROUX indique aux membres de l'assemblée que les travaux de construction d'un restaurant scolaire intergénérationnel sont éligibles aux fonds d'État au titre de la DETR (1/ BÂTIMENTS SCOLAIRES PUBLICS ET BÂTIMENTS DESTINÉS A L'ENFANCE Établissements d'enseignement du 1er degré, Cantines scolaires).

Dépenses HT €		Recettes HT €	
Dépenses éligibles		Subventions	
- Etudes		- Etat - DETR - bâtiment	210 000,00
- Travaux	750 000,00	- Etat - DETR -	25 000,00
- Mobilier équipements	100 000,00	équipements	
		Autofinancement	615 000,00
TOTAL	850 000,00	TOTAL	850 000,00

**Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- valide le plan de financement proposé
- donne pouvoir au maire pour solliciter la subvention et signer tous documents relatifs à cette affaire.

**Centre technique municipal - DETR Priorité 2**

M. Yves LE ROUX indique aux membres de l'assemblée qu'après avoir acquis le site de l'ancien magasin Leader Price la commune va engager sa réhabilitation en centre technique communal.

Il informe le conseil municipal que ces travaux sont éligibles aux fonds d'État au titre de la DETR (Bâtiments publics / atelier technique communal).

Dépenses HT €		Recettes HT €	
Dépenses non éligibles		Subventions	
- Acquisition (2022)	430 000,00	- Etat - DETR	75 000,00
- Etudes	19 800,00		
Dépenses éligibles		Autofinancement	624 800,00
- Travaux	250 000,00	TOTAL	699 800,00
TOTAL	699 800,00	TOTAL	699 800,00

**Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :**



**Mairie**

B.P. 13 - 35140 Saint-Aubin-du-Cormier

Tél : 02 99 39 10 42 - Fax : 02 99 39 23 25 - Courriel : [mairie@ville-staubinducormier.fr](mailto:mairie@ville-staubinducormier.fr)

[www.saint-aubin-du-cormier.bzh](http://www.saint-aubin-du-cormier.bzh)

- valide le plan de financement proposé
- donne pouvoir au maire pour solliciter la subvention et signer tous documents relatifs à cette affaire.

### Eglise – DSIL Priorité 1

M. le Maire indique aux membres de l'assemblée que les travaux de modification du système de chauffage de l'église sont envisageables au regard de la vétusté de la chaudière fuel existante.

Il informe le conseil municipal que ces travaux sont éligibles aux fonds d'État au titre de la DETR (Eglises) et de la DSIL (transition énergétique).

Dépenses HT €		Recettes HT €	
Dépenses éligibles - Travaux	25 000,00	Subventions - Etat - DSIL / DETR	7 500,00
		Autofinancement	17 500,00
TOTAL	25 000,00	TOTAL	25 000,00

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- valide le plan de financement proposé
- donne pouvoir au maire pour solliciter la subvention et signer tous documents relatifs à cette affaire.

### Sécurisation des entrées de bourg – DETR Priorité 3

Mme Pascale MACOURS indique aux membres de l'assemblée que les travaux de sécurisation de l'entrée de ville, rue du bourg au Loup sont envisagées.

Elle informe le conseil municipal que ces travaux sont éligibles aux fonds d'État au titre de la DETR (3/A - Equipements de sécurité).

Dépenses HT €		Recettes HT €	
Dépenses éligibles - Travaux - signalisation	20 000,00	Subventions - Etat - DETR - CD - amendes de police	6 000,00 6 000,00
		Autofinancement	8 000,00
TOTAL	20 000,00	TOTAL	20 000,00

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- valide le plan de financement proposé
- donne pouvoir au maire pour solliciter la subvention et signer tous documents relatifs à cette affaire.

### Installation de toits photovoltaïques – DSIL Priorité 2

Mme Pascale MACOURS indique aux membres que les communes sont invitées à développer la production d'énergies renouvelables. Elle indique au conseil municipal que dans ce cadre, la commune envisage l'installation de cellules photovoltaïques sur les toits exposés au Sud de l'école Alix de Bretagne.

Elle informe le conseil municipal que ces travaux sont éligibles aux fonds d'État au titre de la DSIL (développement des énergies renouvelables).

Dépenses HT €		Recettes HT €	
Dépenses éligibles - Travaux	100 000,00	Subventions - Etat - DSIL	30 000,00
		Autofinancement	70 000,00
TOTAL	100 000,00	TOTAL	100 000,00

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- valide le plan de financement proposé
- donne pouvoir au maire pour solliciter la subvention et signer tous documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire : Jérôme BÉGASSE.



Mairie

B.P. 13 - 35140 Saint-Aubin-du-Cormier  
Tél : 02 99 39 10 42 - Fax : 02 99 39 23 25 - Courriel : [mairie@ville-staubinducormier.fr](mailto:mairie@ville-staubinducormier.fr)

[www.saint-aubin-du-cormier.bzh](http://www.saint-aubin-du-cormier.bzh)